

**C.E.N.I**

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

Réf. **009** / C.E.N.I / BN /Conakry, le **23 SEP. 2020**

Communiqué de la CENI

La CENI rappelle que seules les nouvelles cartes d'électeurs en cours de distribution, permettront aux électeurs d'exercer leur droit de vote, à l'élection présidentielle du 18 octobre 2020. En conséquence, les anciennes cartes d'électeurs ne sont plus valables. Chaque électeur doit impérativement se procurer sa nouvelle carte auprès des commissions administratives de distribution de leur quartier ou district.

Le Président de la CENI

M. Kabinet CISSE